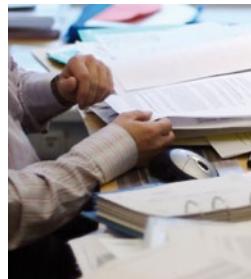


LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

VOUS ACCUEILLE



SCOLARITÉ 2011/2012



P2 • BIENVENUE

P4 • BERCY AUTREMENT

P7 • ACTION SOCIALE

LOGEMENT, PRÊTS, VACANCES...

P15 • VIE AU TRAVAIL

HYGIÈNE, SÉCURITÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL

P20 • DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONDITIONS DE TRAVAIL

P21 • LA CGT DANS LES ÉCOLES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

P24 • COORDONNÉES

Bienvenue aux Finances



Vous avez entre les mains le livret d'accueil de la fédération des Finances CGT à destination des élèves des différentes écoles des ministères économiques et financiers. Nous avons souhaité vous y présenter notre organisation syndicale, son fonctionnement, ses propositions... Vous y trouverez également des informations sur vos droits en matière d'action sociale (prêts, aides, vacances...) mais aussi sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de vie au travail.

LA CGT : PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE AUX FINANCES

Connaissez-vous notre fédéra-

tion ? Si vous provenez d'un concours interne, probablement mais d'un concours externe, peut-être pas !

La fédération des Finances CGT est réellement présente dans toutes les directions des ministères de Bercy.

Nous sommes organisés en syndicats nationaux à la DGFiP, aux Douanes, à la CCRF, à l'INSEE et en administration centrale. Vous retrouverez les coordonnées de chacun des syndicats de notre fédération au dos de cette brochure.

Au delà, nous organisons également les salariés de l'Imprimerie Nationale, des Monnaies et Médailles et du secteur

semi-public économique et financier, notamment ceux de la Banque de France, de la Caisse des Dépôts, de la CNP, du Crédit Foncier, d'OSÉO, de l'Agence Française de Développement... Aux Finances, la CGT constitue aujourd'hui la première force syndicale alors que près de 90 % des agents votent aux élections professionnelles.

Les personnels s'impliquent également massivement lors des initiatives revendicatives à l'appel de leurs organisations syndicales pour faire valoir leurs revendications, défendre et développer le service public économique, fiscal, financier, statistique et industriel.

LA FÉDÉRATION DES FINANCES

La fédération des Finances CGT propose un syndicalisme articulant contestation, revendications, propositions alternatives et réelles capacités à négocier en gagnant par l'action de nouvelles conquêtes sociales.

La CGT a engagé, au fil du temps et des luttes, une évolution profonde pour renouveler son approche et sa pratique revendicatives.

Débarrassée des conceptions partisanes, elle apparaît aujourd'hui comme une grande organisation syndicale, confédérée, moderne, dynamique, ouverte et citoyenne.

Confédérée,

parce qu'elle est avant tout un outil de lutte et de solidarité entre tous les salariés, femmes et hommes, actifs et chômeurs, jeunes et retraités, français et immigrés... dans toutes les branches professionnelles et sur tout le territoire national.

Dynamique,

par l'engagement de ses 16 000 syndiqués, toujours plus nombreux, et la confiance que lui témoignent plus de 26 % des agents des administrations de Bercy aux élections.

Représentative,

dans toutes les catégories professionnelles et dans toutes les administrations, elle anime sur les implantations administrati-

ves, un syndicalisme vivant, au plus près des agents.

Ouverte,

elle développe une activité syndicale caractérisée par la démocratie, la transparence, une préoccupation permanente de l'unité des personnels et de leurs organisations. Organisation de lutte des agents des Finances, elle s'affirme aujourd'hui comme une grande force de propositions et de transformation au sein de Bercy.

Citoyenne,

elle se démarque des conceptions corporatistes ou conservatrices par une approche sans complexe et un engagement sans réserve sur les grands enjeux de société, la lutte contre le chômage, l'exclusion, le racisme, pour le développement des droits sociaux et la transformation de la société.

LA CGT AUX FINANCES, CELA COMpte

Préserver les conquêtes des générations antérieures, gagner de nouveaux acquis pour préparer l'avenir des prochaines, et singulièrement celles de nos enfants, ce n'est pas faire preuve d'égoïsme...

Défendre et enrichir notre statut pour un service public fiscal, économique et financier porteur de justice sociale et d'efficacité économique,

conjuguant au quotidien les principes fondateurs d'égalité, de neutralité et d'adaptabilité de l'administration dans une société en crise et en pleine mutation, ce n'est pas du conservatisme...

A l'inverse des thèses dites «libérales», génératrices de divisions, d'exclusion et de régression, le syndicalisme CGT affirme les valeurs de solidarité et de progrès social. Face à la résignation et au repli sur soi, il incarne l'esprit de conquête et de fraternité, d'interventions individuelles et collectives.

AU DELÀ DE LA CGT

Notre fédération intervient également en convergence et solidarité avec celles et ceux qui, dans le mouvement syndical et associatif, luttent pour la justice et le progrès social.

Dans le Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI), composé de chercheurs, d'universitaires, de syndicats, d'associations de chômeurs... la fédération a travaillé à l'élaboration de propositions visant à lutter contre le développement des inégalités, en déceler les causes et promouvoir des alternatives. Co-fondatrice de l'association ATTAC, la fédération et ses organisations sont très impliquées dans la lutte contre la dictature des marchés financiers, pour de nouvelles régulations internationales de coopération et de solidarité. ■

Bercy autrement

Du fait de sa place et de son rôle au sein de l'appareil d'État, Bercy est aujourd'hui le bras armé et le cœur de cible des réformes libérales, dont un des objectifs est de faire de l'État un outil au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société.

La création d'une société de réel plein emploi et assurant la satisfaction des besoins sociaux appelle, selon nous, d'autres réponses. Dès lors, nous formulons des propositions en ce sens. Vous en retrouverez ici les grandes lignes.

VIVE L'IMPÔT !

La fiscalité doit être un levier essentiel de justice sociale, elle nous concerne tous. Il est indispensable qu'elle réponde aux besoins des populations et contribue à l'efficacité économique.

En s'attaquant à l'impôt, les libéraux remettent en cause l'idée d'une juste redistribution des richesses en détruisant notre modèle social (éducation, système de santé, retraite par répartition, démantèlement des services publics de proximité...).

Pour que l'impôt soit redistributif, il faut par définition taxer davantage les revenus les plus élevés, et c'est là tout le sens des impôts progressifs, et principalement de l'impôt sur le revenu. Ce n'est donc pas un hasard de constater les violentes attaques dont il fait l'objet.

Par opposition, on ne sera pas surpris de remarquer la part de plus en plus importante de la



TVA dans les recettes de l'État. L'impôt sur le revenu représente 18,9 % des recettes du budget 2009 contre 47,5 % pour la TVA. Ceci est fondamentalement injuste, puisque la majorité de l'effort contributif est supporté de la même manière quels que soient les revenus ou la situation de famille des citoyens.

Nous proposons donc :

- la suppression du bouclier fiscal,
- la limitation des niches fiscales,

- que tous les revenus financiers et du patrimoine soient soumis à l'impôt sur le revenu,
- le renforcement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF),
- l'augmentation de la progressivité de l'impôt afin d'enviser une baisse de la fiscalité indirecte.

UNE MEILLEURE GESTION DES FONDS PUBLICS

Notre fédération place l'exigence du contrôle citoyen de l'argent public au cœur

d'une véritable transformation et démocratisation de l'Etat. Nous nous prononçons pour une véritable rénovation du contrôle conciliant l'autonomie de gestion des collectivités et des établissements publics contrôlés avec le respect du cadre républicain. Nous souhaitons donc une refonte de la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) qui garantisse réellement aux citoyens et à leurs représentants la capacité d'apprécier l'efficacité et les progrès économiques et sociaux générés par la mise en oeuvre des politiques publiques.

Nous proposons donc :

- que les contrôles de régularité soient effectués par la seule puissance publique au travers des comptables publics ;
- l'allocation des moyens nécessaires à la réalisation des contrôles de régularité de la

dépense publique ;

- que tout organisme gérant des fonds publics soit obligatoirement soumis aux règles de la comptabilité publique.

LA PROTECTION, UNE MISSION FONDAMENTALE

Les conditions actuelles du développement économique et social de notre société exposent les salariés, les citoyens et les entreprises à toute une série de risques. Ces dernières années, ceux-ci se sont multipliés.

- En 2001, l'explosion de l'usine AZF faisait 30 morts.
- Les crises alimentaires sont plus nombreuses et massives du fait de l'utilisation de produits industriels de consommation.
- Le nombre de personnes surrendettées ne cesse d'augmenter, victimes de l'octroi de crédits insuffisamment contrôlés.

- Le nombre de litiges dans le domaine de la consommation (prix, condition de vente, contrats, garanties...) s'accroît constamment

- Les trafics illicites (contrefaçons, stupéfiants, argent sale...) se multiplient.

Pour toutes ces raisons, nous proposons :

- la reconnaissance de la protection comme une véritable mission de service public,
- le respect et le développement des missions de contrôle et de sanctions dans le cadre d'une administration nationale.

POUR UNE INFORMATION STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE INDÉPENDANTE

Une réappropriation du débat politique par les citoyens suppose que ceux-ci puissent accéder à toutes les informations



susceptibles de leur permettre d'appréhender les enjeux actuels et de se forger leur propre opinion. Il est donc indispensable que soient préservées la production de statistiques ainsi que la réalisation d'études les plus complètes possible, impartiales et accessibles à tous.

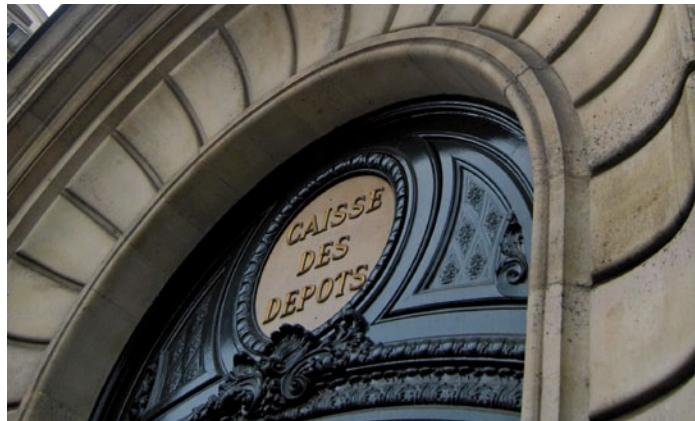
C'est notamment le rôle de la statistique publique, au sein de laquelle l'INSEE, la Banque de France, la Douane et les services statistiques ministériels, jouent un rôle déterminant.

C'est pourquoi, nous insistons pour que soit strictement respecté le Code de bonnes pratiques de la Statistique européenne que la France a signé et qui rappelle notamment :

- l'Indépendance professionnelle des statisticiens,
- leur nécessaire impartialité et objectivité.
- l'abandon du projet de délocalisation d'une partie des services publics de la statistique et de ses personnels à Metz.

CONSTRUIRE UN VÉRITABLE PÔLE FINANCIER PUBLIC

Pour mieux mobiliser le secteur financier au service de l'emploi, de l'investissement productif, du développement harmonieux des territoires et d'une croissance durable respectueuse de l'environnement, la CGT propose, depuis longtemps, la création d'un pôle financier public. Les missions et les finalités



de ce pôle, fondées sur une logique de service public et non sur celle de la maximisation des profits, devraient lui permettre de jouer un rôle exemplaire et dynamique dans l'ensemble du système financier.

Le pôle financier public a pour ambition de permettre à la puissance publique d'imposer les choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques avec une visée de long terme indispensable au développement humain durable. Dans le contexte actuel de crise financière, économique et sociale, la mission prioritaire du pôle financier public consisterait à soutenir un plan de relance économique et social.

De manière plus générale, le pôle financier public aurait trois grandes catégories de missions :

- contribuer au renforcement de l'appareil productif et à la reconquête de l'industrie ;
- diriger l'épargne populaire vers la satisfaction des besoins sociaux et économiques ;
- assurer l'inclusion financière et l'accès de tous aux services financiers.

Le pôle financier public aurait deux types de composantes :

- les établissements financiers (Banque de France, la Caisse des dépôts, la Banque postale, le Crédit foncier, Dexia, Oséo, UbiFrance, l'AFD, la CNP, l'IEDOM et la Coface) ;
- les institutions créées, généralement provisoirement, par l'État pour assurer des financements spécifiques (Fonds stratégique d'investissement, Société des participations de l'État, Société de financement de l'économie française). ■

Action Sociale

Vous cherchez un logement à un prix abordable, à vous restaurer pas trop loin de votre lieu de travail, à emprunter pour accéder à la propriété, à faire garder vos enfants, à partir en vacances... vous avez besoin d'une aide financière ? L'action sociale de nos ministères peut vous apporter une réponse. En votre qualité de titulaire ou stagiaire en position d'activité, vous y avez accès. L'action sociale est ministérielle. Dans chaque école ou direction, un correspondant social assure le lien avec la délégation départementale et doit vous donner toutes les informations nécessaires au traitement de votre dossier. Vous pouvez aussi vous rapprocher des représentants CGT des organismes de concertation au niveau départemental et/ou national relatifs aux activités sociales pour vous aider dans vos démarches.

LOGEMENT, AIDES ET PRÊTS

A compter du 1er juin 2011, presque tous les prêts sont soumis à condition de ressources (cf. barème).

AIDE PREMIÈRE INSTALLATION

L'aide à l'installation est attribuée aux agents nouvellement affectés au sein des ministères, effectuant leur stage pratique (sous certaines conditions) ou bénéficiant d'une mutation liée à une promotion de catégorie. La demande est à formuler dans un délai maximum de 2 ans à compter de l'entrée dans les services et intervenir au plus tard dans les 2 mois suivant la signature du contrat de location. Elle est attribuée dans un délai de 15 jours.

Non remboursable, elle per-

met de prendre en charge les dépenses des premiers mois de loyer, des provisions pour charge, des frais d'agence... Les dépenses d'entrée dans une résidence hôtelière sont exclues de ce dispositif. Son montant dépend de la zone géographique.

Zone 1 : Ile de France, Alpes Maritimes, Haute Savoie et

certaines communes de l'Ain et du Var. L'aide est payée de manière dégressive sur 3 ans et sur demande les années suivantes, à condition d'être toujours en poste dans la zone et y résider en tant que locataire.

Zone 2 : Elle correspond à l'ensemble des autres communes de la métropole et des départements d'Outre-Mer.

	PARC SOCIAL		PARC PRIVÉ	
	tranche 1	tranche 2	tranche 1	tranche 2
zone 1	taux plein	taux différencié	taux plein	taux différencié
1e année	1 750 €	1 150 €	2 300 €	1 500 €
2e année	1 100 €	700 €	1 500 €	1 000 €
3e année	650 €	450 €	800 €	500 €
zone 2	1 750 €	1 150 €	2 300 €	1 500 €

Cette aide est soumise à condition de ressources, vous trouverez le barème auprès de votre correspondant d'action sociale.



Les agents de Bercy, colocataires vivant sous le même toit, dès lors qu'ils remplissent les conditions d'attribution, peuvent bénéficier chacun de l'aide à l'installation.

PRÊT POUR FACILITER L'INSTALLATION

Ce prêt est destiné à aider l'agent à assumer tous les frais engendrés par une opération d'installation, sans qu'il soit nécessaire de les justifier.

Ils peuvent être de nature diverse : caution, déménagement, meubles et équipements, travaux de transformation, de remise en état ou d'amélioration de l'habitat.

Ce prêt peut être accordé plusieurs fois dans la carrière de l'agent, à condition que le

précédent soit remboursé en totalité. Il est cumulable avec d'autres prêts. En revanche, il sera accepté uniquement si l'endettement de l'agent n'est pas supérieur à 33% (condition commune à tous les prêts).

Conditions d'attribution.

Il peut être accordé dans le cadre :

- d'une première affectation ou d'une promotion,
- d'une restructuration ou suppression de service
- d'une situation familiale particulière (mariage, naissance, divorce, veuvage, Pacs, adoption),
- en cas de primo accession à la propriété,
- dans le cas d'une deuxième résidence dans le département d'affectation en sus de la résidence familiale située dans

un autre département (double résidence).

Les demandes sont à déposées dans un délai de 2 ans suivant l'événement générateur ou de 5 ans pour tous les cas de complément d'installation.

Taux : 0 %

Montant : de 500 à 2 400 €

Frais de dossier : 1 %

Remboursement : 48 mensualités.

PRÊT POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Ce prêt a pour objet de financer les travaux améliorant les conditions d'habitabilité de la résidence principale que l'agent soit propriétaire ou locataire de son logement :

- achat de matériaux : gros oeuvre, entretien, économies d'énergie, mise en sécurité...;
- cuisines et salles de bain équipées ;
- équipements électro-ménagers (réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle...).

Taux : 0 %

Montant : entre 500 et 2 400 €

Frais de dossier : 1 %.

Remboursement : 50 mensualités.

PRÊT IMMOBILIER BONIFIÉ À LONG TERME

Il est destiné à l'acquisition, la construction ou l'extension de la résidence principale.

Ce prêt intervient en complément d'un prêt immobilier principal.

En fonction des revenus fiscaux de référence, une bonification de 2 ou 3 points vient en déduction du taux du prêt en vigueur au moment de l'émission de l'offre de prêt.

Plafond des dépenses financées :

- 430 000 € en zone I,
- 345 000 € en zone II

Montant :

- 7 500 à 26 000 € (zone I)
- 7 500 à 17 000 € (zone II)

Remboursement :

- de 5 à 20 ans en zone I
- de 5 à 15 ans en zone II

PRÊT IMMOBILIER COMPLÉMENTAIRE

Il intervient en complément d'un prêt immobilier principal.

Taux : 0 %

Plafond des dépenses financées :

- 430 000 € en zone I,
- 340 000 € en zone II

Montant :

- 3 000 à 15 000 € en zone I pour la première tranche,
- 3 000 à 11 500 € en zone I pour la deuxième tranche,
- 3 000 à 10 000 € en zone II pour la première tranche,
- 3 000 à 7 500 € en zone II pour la deuxième tranche.

Remboursement :

- 200 mensualités en zone I
- 140 mensualités en zone II.

Frais de dossier : 2 %.

PRÊT D'ADAPTATION DU LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Il permet de financer des travaux d'accessibilité, d'aménagement et d'adaptation du logement lié au handicap de l'agent ou d'une personne fiscalement à charge et vivant sous le même toit.

Taux : 0 %

Montant : de 2 400 à 10 000 €

Remboursement : 140 mensualités

Frais de dossier : 2 %

LOGEMENTS SOCIAUX

L'action sociale des administrations de Bercy offre des possibilités de se loger en foyers ou en appartements locatifs meublés ou non meublés. Le foyer ou le logement meublé sont souvent

des chambres ou des F1 qui conviennent aux personnes seules ou en double résidence. Les appartements non meublés permettent de répondre à un besoin plus durable.

La DPAEP s'est dotée de critères de gestion : attribution d'une pièce par personne à loger, préférence donnée aux agents bénéficiant de faibles ressources ou en situation sociale délicate.

Pour obtenir un logement, qu'il soit du parc finances ou préfectoral, vous devez vous adresser, par l'intermédiaire de votre correspondant social, au délégué de l'action sociale qui vous adressera un dossier et instruira votre demande avec l'ALPAF (association qui acquiert auprès des bailleurs sociaux le droit exclusif de présenter des candidats à la location pendant une durée fixée).



Malgré tout, obtenir un logement relève parfois du parcours du combattant. Pour permettre le renouvellement des nouveaux agents, l'accueil en foyer est limité à 12 mois. De plus, l'ALPAF n'a pas forcément une information de la part de nos directions sur la gestion prévisionnelle des recrutements.

Le logement est un droit !

La CGT revendique :

- La mise en place d'un plan ambitieux de réservation de logements sociaux, en région parisienne mais aussi en province.
- Une baisse du coût des loyers, de plus en plus élevés comparé

à l'évolution des revenus des agents.

- Une véritable aide au paiement des loyers, quand l'agent dépense plus de 15 % de sa rémunération pour se loger.
- La création d'un prêt destiné à l'amélioration de l'habitat répondant à des critères de qualité environnementale. ■

RESTAURATION

RESTAURATION COLLECTIVE

Dans tous les départements, vous avez accès aux restaurants collectifs que l'administration met à votre disposition.

Ils sont le plus souvent gérés par une association qui délivre un droit d'accès.

Les tarifs sont aussi diversifiés que la gestion des restaurants. L'action sociale a permis que des crédits sociaux aident aux fonctionnements des restaurants et permettent d'aller vers une harmonisation à la baisse des tarifs entre les restaurants. Vous ne devriez pas rencontrer de tarifs supérieurs à 4,81 € en Ile de France et 5,31 € en province, jusqu'au 31/12/2011.

Quel que soit le tarif pratiqué, il sera réduit de la subvention-repas interministérielle versée jusqu'à l'indice brut au plus égal à 546 (indice majoré 466) qui est actuellement de 1,15 € par repas.

RESTAURATION INDIVIDUELLE

Si vous n'avez pas de restauration collective accessible à moins d'un Km de votre affectation, votre poste ou service peut être considéré comme « isolé » et vous pouvez obtenir un chèque restaurant

de 5 euros dont la moitié est à votre charge.

La CGT revendique une valorisation du titre restaurant à son maximum légal alors qu'il n'a augmenté que de 12 centimes d'euro depuis 1995 ! ■



VACANCES ET LOISIRS

VACANCES

Vos enfants peuvent bénéficier d'une aide par type de séjours pour partir en vacances. Bercy applique, en les aménageant, les circulaires interministérielles codifiant les règles d'attribution et les taux de prestation.

Si vous choisissez les séjours proposés par l'association du ministère (EPAF), les tarifs en tiennent compte. Dans le cas contraire, vous avez droit à la subvention. Tous les séjours proposés par des organismes privés sont exclus du versement de cette prestation.

Les séjours proposés par les comités d'entreprise ouvrent droit au versement de la subvention lorsque le CE est un intermédiaire. Le sous-traitant doit alors respecter la réglementation. Sont exclus de ce subventionnement, les séjours organisés et gérés directement par les comités d'entreprise.

VACANCES ENFANTS

Subvention interministé- rielle pour séjours d'enfants

Elle est destinée aux séjours d'enfants en colonies de vacances, en centres de loisirs sans hébergement, en classes transplantées, en maisons familiales ou en gîte.

Le bénéficiaire est l'enfant dont l'un des parents est agent d'une



administration de Bercy même en congé parental, en position de détachement, contractuels de droit public...

La délégation départementale vous renseignera sur les pièces à fournir. Chaque type de séjour fait l'objet d'une demande distincte par famille.

Toutes les subventions sont modulées suivant un quotient familial, sauf celles prévues pour les séjours d'enfants et d'adultes handicapés.

La prestation est versée au vue de l'original de l'attestation de fin de séjour et de prix comportant le numéro d'agrément (les factures ne sont pas des pièces justificatives).

Attention : tous les établissements offrant des services collectifs ne sont pas subventionnés y compris lorsqu'ils sont proposés par EPAF.

SÉJOURS FINANCES

Les centres offerts aux enfants et adolescents sont proposés sur l'intranet de la direction et font l'objet de brochures diffusées chaque année par les correspondants sociaux. Elles sont envoyées directement aux agents qui ont bénéficié l'année N-1 de cette prestation. La demande d'inscription est insérée dans chaque brochure. Elle doit être complétée et signée exclusivement par le parent agent du ministère.

Les enfants doivent être âgés d'au moins 4 ans le jour du départ et ne pas atteindre leur majorité durant le séjour.

Le coût des prestations suit le quotient familial (revenu imposable de l'année N-2 divisé par le nombre de parts fiscales du foyer X 12).

Il existe 12 tranches, quotient familial 2010 : 525 € et au plus 1 951 €.

VACANCES ADULTES

Une gamme de produits vacances est à la disposition de tous les agents de nos ministères : séjours familiaux en résidence de vacances, séjours en groupe, locations meublées, séjours sportifs ou thématiques, voyages, camping, gîtes...

Le tarif varie en fonction du quotient familial. Ce coût peut baisser en utilisant :

- Le chèque-vacances qui est une prestation sociale intermi-

nistérielle. Le plan d'épargne est à ouvrir auprès de la Fonction publique. La bonification de l'Etat employeur dépend de vos revenus.

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

- Le bon-vacances est émis par les caisses d'allocations familiales, si l'un des conjoints est allocataire. Il est aussi soumis à conditions de ressources.

La CGT milite pour une extension de la capacité d'accueil pendant la période estivale et pour une optimisation de la fréquentation des centres ÉPAF. Le reste de l'année, suite à nos revendications, ces centres

seront ouverts aux besoins d'accueil des formations professionnelles des administrations des ministères de Bercy, mais aussi aux agents d'autres administrations.

La CGT est, par contre, en total désaccord sur les mesures prises par la DPAEP :

- d'augmentation des tarifs des colonies et du tourisme social ;
- de mise à la charge des parents d'une part du transport vers les colonies ;
- de baisse des taux de réduction pour les familles envoyant plusieurs enfants ;
- de suppression des séjours linguistiques depuis 2004. ■

AUTRES PRESTATIONS

ACCUEIL DES ENFANTS

Des places peuvent être réservées pour les fonctionnaires dans les crèches de collectivités territoriales. Il existe aussi des crèches appartenant au ministère des finances. Des berceaux sont également disponibles à la réservation à Paris et en province (environ 350).

La prestation de garde des jeunes enfants a, quant à elle, été supprimée à compter du 1er janvier 2007.

Les agents peuvent, par contre, bénéficier de la mise en œuvre du chèque emploi service uni-

versel préfinancé pour la prise en charge partielle des frais de garde engagés pour les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Cette prestation est interministérielle et délivrée par le groupe Accor (*).

Certaines délégations départementales organisent l'accueil des petits pendant les petites vacances scolaires de la toussaint en mini-colonies ou bien en centres aérés.

ALLOCATION AUX PARENTS

- Aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos

ou de convalescence (35 jours maximum par an) accompagnés de leur enfant âgé de moins de 5 ans au 1er jour du séjour. Le taux est de 21,49 € par jour. Il n'y a pas de condition d'indice ou de ressource. Seule, la production d'une attestation est exigée.

- Mesures concernant les enfants handicapés ou infirmes.
- Allocation aux parents pour les moins de 20 ans : 150,36 € par mois.
- Séjours en centres de vacances spécialisés : 19,68 € par jour.
- Les enfants atteints d'une

* www.cesu-fonctionpublique.fr

maladie chronique et poursuivant des études ou apprentissage : 118,51 €.

Les aides servies au titre des enfants de parents fonctionnaires ne sont accordées qu'à l'un d'entre vous. L'ouverture du droit à la prestation sera appréciée par référence à l'indice le plus élevé des deux parents. L'attributaire sera celui qui perçoit des prestations familiales sauf s'il y a accord pour désigner l'autre parent.

Les prestations sont accordées sans aucune réduction de leur montant aux parents travaillant à temps partiel.

ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Les vaccinations, campagnes d'information, de dépistage... sont des actions de santé publique assurées localement. Dans certaines délégations, vous pouvez aussi bénéficier des services de centres médico-sociaux. Ils regroupent dans leurs locaux : consultations médicales, soins réalisés par des infirmières, permanences d'assistant(e)s social(e)s ainsi que des consultations spécialisées (juridique, économie sociale et familiale, psychologue...).

CORRESPONDANTS CGT POUR L'ACTION SOCIALE

À la fédération des Finances :

- LEVEILLE Christine
c.leveille@finances.cgt.fr
Tél : 06 73 11 31 78

- ROUZIER Stéphane
srouziercgt@gmail.com
Tél : 06 73 09 71 66

Dans nos syndicats :

- LE CORRE Cédric (Douanes)
douanes@cgt.fr
Tél : 01 48 18 82 08

- MORIVAL Mathilde (Douanes)
douanes@cgt.fr
Tél : 01 48 18 82 08

- MASSIET Yannick (DGFiP)
[cgf.059@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.059@dgfip.finances.gouv.fr)
Tél : 03 20 62 42 42

- KHALDI Marina (Adm. centrale)
marina.khaldi@syndicats.finances.gouv.fr
Tél : 01 53 18 72 94



Vie au travail, Hygiène et sécurité

LES ENJEUX

Les conditions de travail ainsi que l'hygiène et la sécurité constituent des éléments de plus en plus importants de la vie professionnelle et personnelle des agents. Elles nécessitent donc une action syndicale de tous les instants.

Actuellement, nous assistons à de fortes remises en cause des politiques ministérielles en ces domaines.

Nos ministères tentent de faire de l'hygiène et de la sécurité un élément d'accompagnement des réformes régressives mises en œuvre. Celles-ci se mettent en place à un rythme effréné, se traduisant notamment par des réaménagements conséquents de locaux. Les conditions de vie s'en trouvent trop souvent dégradées pouvant entraîner une détérioration de la santé des personnels.

De même, la baisse constante des effectifs, son impact sur les charges qui pèsent sur les agents et les fortes incertitudes quant à l'avenir des établissements et des missions provoquent une nette dégradation des conditions de travail.

Cela peut se traduire par le



développement de certaines maladies professionnelles et/ou de pathologies induites par les situations de stress.

Notre fédération et ses syndicats se battent aussi depuis de nombreuses années pour que tous ceux qui ont pu être exposés à l'amiante bénéficient de la transparence sur sa présence ou non dans les bâtiments abritant les personnels des Finances.

Nous exigeons que les administrations arrêtent de minimiser les risques liés à l'exposition et que soient reconnues les ma-

ladies professionnelles qui lui sont liées.

Face à ces situations, notre fédération et ses syndicats sont à l'écoute des personnels et de leurs souffrances.

Nous créons les conditions de leur prise en charge et proposons des moyens pour y remédier.

Cela implique notamment une remise en cause des organisations du travail, une collaboration avec la médecine du travail et un changement des modes de management.

COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Notre action syndicale s'appuie, entre autre, sur l'intervention des représentants CGT au sein des Comité Hygiène et Sécurité (CHS), que ce soit au niveau local ou au niveau national.

Dans ces comités siègent des représentants de l'administration, du personnel, des médecins de prévention et des inspecteurs d'hygiène et de sécurité. Ils exercent leurs prérogatives dans un cadre ministériel.

Vos représentants CGT y défendent les droits et garanties de tous les agents. Ils ont à traiter des questions relatives :

- à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité ;
- aux méthodes et techniques de travail et au choix des équipements de travail dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence directe sur la santé des agents ;
- aux projets d'aménagements, de construction et d'entretien des bâtiments au regard des règles d'hygiène, de sécurité et de bien être au travail ;
- aux mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux handicapés ;
- aux mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des femmes à tous les emplois et nécessaires aux femmes enceintes.

Ces comités vont devoir procéder à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents.

Le plan santé travail II, l'accord Fonction Publique de 2009 et l'obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels, à partir du travail réel des agents, donnent aux représentants de notre fédération des responsabilités particulières pour ce qu'il convient aujourd'hui d'appeler la santé et la sécurité au travail (SST). C'est dans cet état d'esprit combatif que les représentants CGT, siégeant dans les CHS locaux, spéciaux et ministériels, font de la « *santé au travail* » un axe important de l'activité syndicale.

Dans ces comités, ils s'engagent à porter et défendre les revendications élaborées avec les personnels et n'excluent aucune autre forme d'action pour les faire aboutir.

REGISTRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ – REGISTRE SPÉCIAL

Le registre hygiène et sécurité permet aux personnels de s'exprimer sur l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques. Un décret impose qu'il soit mis, dans chaque service, à disposition des agents et des usagers. Il doit également pouvoir être consulté à tout moment par les inspecteurs d'hygiène et de sécurité.



Ce registre est examiné lors de chaque réunion du comité d'hygiène et de sécurité.

Il est donc important de l'alimenter car il permet à vos représentant de mieux défendre vos revendications dans ces instances.

Le registre spécial permet aux personnels de consigner tous dangers graves et imminents. L'inscription sur ce registre enclenche de manière immédiate des dispositions réparatrices et une enquête administrative.

MÉDECINE DE PRÉVENTION

Comme les médecins du travail dans le privé, les médecins de prévention se voient confiés deux grands types de missions : l'action sur le milieu professionnel et la surveillance médicale des agents.

L'action sur le milieu professionnelle concerne principalement l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène et la sécuri-



té des locaux et des restaurants, l'information sanitaire...

La surveillance médicale, quant à elle, vise à assurer un suivi médical des agents.

Cela se traduit par une visite médicale tous les 5 ans voire tous les ans dans certains cas (personnes handicapées, postes à risque, après un congé

longue maladie...). L'agent peut demander une visite médicale à tout moment.

S'il apparaît, lors d'une visite médicale que les conditions de travail ont des conséquences sur la santé de l'agent, le médecin de prévention a le pouvoir de proposer l'aménagement de son poste de travail.

REPRÉSENTANTS CGT POUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Stéphane ROUZIER
srouziercgt@gmail.com
Tél : 06 73 09 71 66

Annie BASTOGI (Douanes)
annie.bastogi@douane.finances.gouv.fr

Thierry LE GOUAZIOU (DGFiP)
thierry.le-goaziou@dgfp.finances.gouv.fr

Francis JUDAS (INSEE)
francis.judas@insee.fr

Christine LÉVEILLÉ
c.leveille@finances.cgt.fr
Tél : 06 73 11 31 78

DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS

La loi de 1998 sur les accidents du travail engage de plein droit la responsabilité de l'employeur. C'est également l'esprit d'une directive européenne adoptée en 1989, considérant que : « l'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail ». Depuis un arrêt de la Cour de cassation du 28 février 2002, cette obligation générale de sécurité s'est transformée en obligation de résultat dont le manquement revêt le caractère de « faute inexcusable ».

Après plusieurs lois et décrets, la situation est maintenant la suivante : l'employeur et les chefs de service, dans le cadre de leur délégation, transcrivent et mettent à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques professionnels.

Ce « document unique » comporte un inventaire exhaustif des risques identifiés pour chaque poste de travail de l'entreprise ou de l'établissement et fonction de celui qui y travaille. La mise à jour est effectuée au moins chaque année mais également lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité ou de conditions de travail.

Le « document unique » est tenu à la disposition des membres du comité d'hygiène, de sécurité, des délégués du personnel ainsi que du médecin prévention.

Il est également tenu, sur leur demande, à la disposition des inspecteurs d'hygiène et de sécurité.

L'employeur est tenu à une obligation de résultat. Il ne peut se contenter de la seule évaluation. Il lui faut également mener des actions de prévention, celles-ci devant être consignées dans « un plan annuel de prévention ». La qualité de ce plan résulte d'une confrontation du point de vue des salariés avec celui

de l'employeur.

Dès votre installation, votre chef de service devra vous consulter sur les risques éventuels générés par l'exercice de votre mission. Pour plus d'informations, interitez votre représentant des personnels, consultez notre site (www.finances.cgt.fr), rubrique « Hygiène et sécurité ». ■



CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION

Depuis quelques années et plus particulièrement depuis que des entreprises ont été jugées coupables et condamnées, il est de bon ton de se dire contre les discriminations. Qu'à cela ne tienne... Les entreprises et le service public ne cessent d'afficher leurs ouvertures à la « diversité ». Très bien...

Même si le statut de la fonction publique offre des garanties en matière de carrière, d'accès aux concours..., dans nos administrations des cas de discrimination se produisent. Il était donc indispensable d'en mesurer l'étendue à l'aide d'un observatoire destiné à les recenser pour mieux les combattre.

Nous avons donc obtenu, depuis 2009, la mise en place de groupes de travail ministériels. Pour la CGT, les inégalités et les discriminations ne sont pas une fatalité. Il s'agit d'une violation des droits de ceux qui la subissent. Les questions de l'emploi, des rémunérations, de la reconnaissance des qualifications, de la protection sociale, des retraites ou encore des services publics sont autant de puissants leviers de lutte contre toute forme d'exclusion.

Nous continuerons donc de lutter pour l'égalité de tous et contre toutes formes de discriminations (égalité femmes/hommes, handicap, homophobie, origine, opinions...).

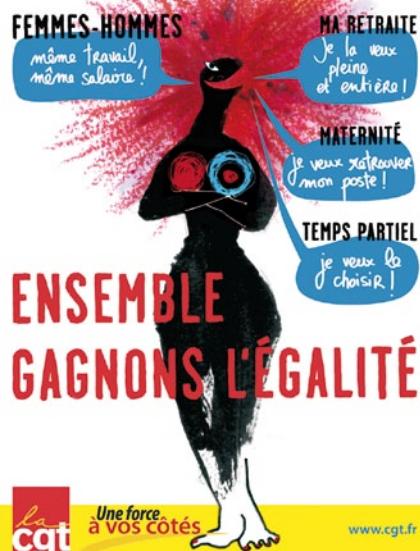
C'est dans cet esprit que depuis de nombreuses années, l'association COMIN-G* (association du personnel lesbien, gay, bi et trans des ministères de Bercy) milite, à Bercy, contre les discriminations, en particulier à caractère homophobe.

Notre fédération travaille avec elle pour mieux lutter contre ce type de fléau. Dans le cas où des discriminations se font jour, des solutions existent.

En premier lieu, il convient de se rapprocher des militants syndicaux qui sont les mieux placés pour connaître l'environnement professionnel et les possibilités d'intervention et de recours.

Dans le dossier individuel de chaque agent, l'administration est tenue de ne faire apparaître aucun élément d'opinion, syndicale, politique, religieuse... Ce dossier peut être consulté à tout moment pour en vérifier le contenu.

Toute personne victime de dis-



crimination peut également engager un recours devant le juge administratif et faire annuler toute décision fondée sur un motif discriminatoire ou faire cesser les agissements de harcèlement.

Par ailleurs, la Halde (Haute autorité contre les discriminations et pour l'égalité), via le Défenseur des droits, a pour mission de lutter contre les discriminations et promouvoir les bonnes pratiques pour faire appliquer les textes. Elle peut être saisie. Elle examine les réclamations et informe des droits.

* www.comin-g.org

ÉGALITÉ AU TRAVAIL ENTRE FEMMES ET HOMMES

Les femmes représentent plus de 60 % des salariés des ministères de Bercy. Elles n'occupent pourtant que 17 % des emplois de direction. L'existence de ce «plafond de verre» n'est pourtant pas la seule manifestation de l'inégalité de fait entre hommes et femmes.

De nombreuses revendications portées et défendues par la CGT ont été reprises dans le plan d'action ministériel :

■ la nécessité d'approfondir la connaissance de la situation professionnelle des femmes dans nos ministères,

- l'amélioration du déroulement de carrière,
 - la formation mise au service de la promotion des femmes,
 - une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée,
 - une communication active sur les enjeux d'égalité.
- La CGT a pris acte de ce premier plan qui va dans le bon sens, et l'a donc signé, mais considère qu'il doit être encore plus ambitieux :
- En proposant une annexe budgétaire traduisant les engagements pris.

■ En menant une politique sociale de la petite enfance digne de ce nom.

- En répondant au phénomène «*de la dépendance*» par l'octroi de droits. En effet aujourd'hui ce sont essentiellement les femmes qui s'occupent de leurs parents à 70 %. La CGT est partie prenante de l'appel de la Marche mondiale des femmes et du Collectif national des droits des femmes afin de contribuer à l'amélioration des droits des femmes en France, en Europe et partout dans le monde.

LA SPÉCIFICITÉ DES DOM ET DES TOM

En commémorant chaque année l'abolition de l'esclavage et l'histoire des luttes menées contre les discriminations raciales, la CGT tient à marquer son entière solidarité avec les originaires d'outre-mer.

En 2008 et 2009, lors des conflits dans les DOM et les TOM, la CGT s'est engagée entièrement pour soutenir les revendications des ultra-marins. La CGT à tous les niveaux et notamment avec son collectif des originaires d'outre-mer, mène un combat permanent contre toutes les formes de discrimination faites aux ultra-marins, que ce soit dans leur vie quotidienne ou sur leur lieu de travail.

En métropole, nous nous bat-

tons pour que les discriminations à l'embauche, à la promotion sociale dans le secteur privé ou dans la fonction publique ainsi que dans l'accès au logement, soient réellement pris en compte.

Des actions sont régulièrement organisées pour s'opposer aux attaques qui consistent à remettre en cause les congés bonifiés et la prime d'éloignement, symboles de la continuité territoriale et de pleine citoyenneté des originaires d'outre-mer.

La CGT considère par ailleurs que le non respect de cette continuité territoriale est une discrimination des pouvoirs publics à l'encontre des ultra-marins. Les tarifs aériens exor-

bitants, la sous dotation budgétaire des DOM-TOM, les horaires nocturnes de passage des concours... sont autant de marques discriminatoires alors même que l'isolement et l'éloignement de ces territoires rendent difficile leur développement.

Nous proposons le rétablissement d'une indemnité compensatrice de retraite applicable à l'ensemble des DOM-TOM et la généralisation du paiement de l'indemnité dite de vie chère aux salariés du privé pour leur permettre de faire face à des conditions économiques défavorables dont un taux de chômage supérieur à 20 % et une inflation prohibitive.

Développement humain durable

La CGT a investit le terrain du Développement Durable à partir de la définition du rapport Brundtland selon lequel il s'agit d'« *un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* » en n'oubliant pas que « *le développement durable n'est pas un état d'équilibre mais plutôt un processus de changement* ». ■

Comment la CGT peut influer sur nos Ministères et tendre vers un développement humain durable qui préserve la santé et les ressources naturelles de la planète pour les générations futures ? Cette question, notre fédération se la pose et tente modestement d'y apporter quelques réponses.

Tout d'abord, il convient d'élaborer des propositions afin d'adapter la fiscalité pour favoriser les comportements écolos et durables.

En tout état de cause, les pollueurs doivent être sanctionnés, y compris financièrement, et nos services peuvent être le support d'une telle politique, tout particulièrement en matière de contrôle.

Par ailleurs, nos ministères, au sein de leurs services, doivent être exemplaires en matière de qualité environnementale des bâtiments, de recyclage, d'économie d'énergie et les institutions représentatives des personnels doivent être dotées de prérogatives environnementales nouvelles.

La CGT se prononce pour qu'un bilan soit réalisé par l'administration, tous les ans, afin de mesurer la situation et définir les évolutions nécessaires. Nos ministres doivent tenir compte, dans leurs choix, de l'impact écologique des réformes. Celui-ci peut être très important dans le cas d'un éloignement des services de la population notamment sur le transport.

Notre fédération compte bien peser pour que ces questions soient au cœur des débats. Nous sommes donc intervenus pour demander à ce que 5 thèmes soient abordés et travaillés. Un groupe de travail issu du CHS Ministériel devrait se tenir en 2011 sur les thèmes de :

- la gestion de l'énergie,
- la gestion de l'eau,
- les transports,
- le traitement des déchets,
- l'impact environnemental des achats.

Pour la CGT une véritable transformation et rupture des politiques économiques est indispensable pour amorcer une nouvelle logique de développement respectueuse de l'Homme et de la planète. ■



Entretien avec Nathalie

Militante CGT à l'école nationale des Impôts (ENI)

QUELLES PREMIÈRES SOLICITATIONS AS-TU REÇUES EN TANT QUE MILITANTE CGT ?

Pour les internes : le reclassement suite à la réussite au concours, les affectations, l'éloignement familial ont été les premières interrogations des stagiaires. Pour les inspecteurs élèves, les problématiques liées au CMFI sont également source de questionnement (contenu des cours, changement d'école, frais engagés pour aller ailleurs qu'à Clermont...).

Pour les externes, les sollicitations étaient plus générales : le déroulé de la scolarité, le salaire, les affectations, le déroulé des cours. Ils veulent également savoir quelles sont les conséquences d'une syndicalisation. Ce sur quoi nous pouvons rapidement les rassurer et même les encourager à se syndiquer. La problématique de la grève est la même (si je fais grève, quelles sont les conséquences ?).

QUELLE DÉMARCHE SYNDICALE AS-TU MISE EN ŒUVRE POUR Y RÉPONDRE ?

En premier point, je veux souligner qu'il s'agit d'une démarche collective. Il y a eu un suivi du syndicat national qui a organisé

toutes les permanences des trois premières semaines.

Ensuite nous avons rapidement créé une section syndicale. C'était même une année exceptionnelle avec de nombreux militants ayant une expérience syndicale. Nous avons donc organisé des réunions de syndiqués, des permanences au local syndical à l'école et le soir dans les résidences de logement.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES REVENDICATIONS QUE LA CGT A PORTÉE À L'ÉCOLE ?

La CGT porte en premier lieu des revendications propres à la vie des stagiaires telles que :

- la déconnexion de la note du rang de classement ;
- la corrélation entre le nombre de profs et les conditions de déroulement de la scolarité ;
- de meilleures conditions de déroulement des 1ères affectations, en liaison avec les élus CGT en CAP nationale. Nous demandons à ce que les affectations nationales soient les plus fines possible (à la résidence) et l'avancement du calendrier.



UN MOT POUR CONCLURE

Pour moi ça a été un moment fort de ma vie syndicale de militante. Je n'étais pas préparée à m'investir autant mais j'y ai pris beaucoup de plaisir. Par contre c'est très éprouvant car nous voyons surtout les agents qui rencontrent des problèmes. Nous avons d'ailleurs insisté sur la nécessité d'un suivi individuel des stagiaires en difficulté. Au niveau de la mise en place du DUERP (voir p. 17), nous avons demandé une formation pour pouvoir gérer ces cas. Le fait d'être un point de liaison entre l'administration, les profs et les stagiaires est aussi très intéressant. ■

Entretien avec Sabine Responsable nationale des « Jeunes CGT »

POURQUOI T'ES TU SYNDIQUÉE ?

À l'école des contrôleurs, ce sont les militants de la CGT qui m'ont fait prendre conscience des enjeux et donné envie de m'investir.

Je ne me suis pourtant syndiquée qu'en 2006, car je voulais prendre du temps pour participer à l'activité.

POURQUOI À LA CGT ?

C'est le syndicat dont je partage le plus les valeurs et l'esprit de combativité.

QUELLES Y SONT TES RESPONSABILITÉS ?

L'année dernière, j'ai surtout milité au niveau de l'École Nationale du Trésor, pendant ma scolarité d'Inspecteur stagiaire.

Mais, mes principales responsabilités dans la CGT m'amènent à coordonner l'activité des Jeunes CGT au niveau national, toutes branches professionnelles confondues.

AS-TU ÉTÉ FORMÉE POUR EXERCER CES RESPONSABILITÉS ?

J'ai déjà suivi 2 formations qui m'ont beaucoup apportées concernant l'histoire du syndicalisme, l'économie, les enjeux actuels... Mais plus encore, ce sont les rencontres avec les syndiqués et les militants qui m'ont permis de me sentir à l'aise dans l'organisation.

PEUX TU NOUS EN DIRE PLUS SUR LES JEUNES CGT ?

Un sondage du CSA montre

que 56 % des 18-24 ans font confiance aux syndicats et principalement à la CGT.

Pourtant, seulement 2 % des 18-30 ans sont syndiqués. Nous travaillons donc à transformer cette confiance.

CROIS TU QU'IL EST ENCORE POSSIBLE DE GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS ?

Sans refaire l'Histoire, par le passé alors que 35 % de la population active était syndiquée, les salariés ont obtenu des avancées majeures sur le temps et les conditions de travail, sur les salaires...

Aujourd'hui, c'est encore possible, mais il faut que nous nous mobilisions massivement pour défendre nos revendications.

La CGT est pour cela un outil indispensable que nous devons faire vivre et construire ensemble.

UN MOT POUR CONCLURE ?

J'ai bon espoir pour demain. Les jeunes sont nombreux à nous rejoindre. Malgré tout, pour défendre notre avenir il faudra l'être encore plus. Ce que nous faisons de la CGT aujourd'hui sera, je le souhaite, un outil efficace pour le futur.



www.finances.cgt.fr

Vous y retrouverez de nombreux articles concernant les luttes en cours dans nos secteurs et les revendications portées par la CGT.

Vous pourrez également y lire des articles et des dossiers sur différents thèmes tels que l'action sociale ou encore l'hygiène, la sécurité et les conditions de vie au travail.

En fonction de la direction dans laquelle vous êtes affectée, nous vous encourageons vivement à consulter les sites Internet de nos syndicats (voir page suivante).



BULLETIN D'ADHÉSION OU DE CONTACT

vous pouvez également adhérer à partir de notre site Internet.

Nom : _____ Prénom : _____

Direction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

- Je souhaite adhérer à la CGT
 Je souhaite prendre contact avec la CGT

Merci de retourner ce bulletin au militant CGT le plus proche de vous ou à :
 fédération des finances CGT - Case 450 - 263, rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX.

SYNDICATS DE LA FÉDÉRATION

CGT FINANCES PUBLIQUES

263 rue de Paris
case 450
93514 Montreuil cedex
Tél (filière fiscale) : 01 48 18 80 16
Tél (gestion publique) : 01 48 18 81 56
- Mail filière fiscale :
snadgi-cgt.bn@dgi.finances.gouv.fr
- Mail filière gestion publique :
tresor@cgt.fr
Site : www.financespubliques.cgt.fr

CGT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

et des Services des Ministères Économique
et Financier, et du Premier Ministre
139 rue de Bercy
Télédoc 657
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 72 94
syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr
Site : www.centrale-finances.cgt.fr

SNAD CGT (Douanes)

263 rue de Paris
case 452
93514 Montreuil cedex
Tel : 01 48 18 82 08
douanes@cgt.fr
Site : www.snad.cgt.fr

SNACCRF CGT

2 rue Neuve Saint Pierre
75181 Paris Cedex 04
Tel : 01 53 17 86 40
cgt@dgccrf.finances.gouv.fr
Site : www.cgt-ccrf.net

INSEE CGT

Bureau 403 / Timbre Y 401
18 bd Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14
Tel : 01 41 17 58 91
syndicat-cgt@insee.fr
Site : cgtinsee.free.fr

La fédération des Finances CGT est également composée des syndicats de la Banque de France, de la Caisse des Dépôts, du Crédit Foncier, de la CNP, d'OSEO, de l'ADETEF, de l'Imprimerie Nationale, des Monnaies et Médailles, de l'Agence Française de Développement, d'Ubi France, des Chèques Vacances.



fédération des Finances CGT
Case 540
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01.48.18.82.21
Site : www.finances.cgt.fr
Courriel : finances@cgt.fr